

APPEL À CANDIDATURES en direction des artistes de tous domaines artistiques

1 artiste ou collectif est recherché

Du 17 avril au 30 avril 2026

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est un établissement public de coopération intercommunale regroupant 36 communes pour 242 645 habitants :

Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Angres, Annay-sous-Lens, Avion, Bénifontaine, Billy-Montigny, Bouvigny-Boyeffles, Bully-les-Mines, Carency, Éleu-dit-Leauwette, Estevelles, Fouquières-lès-Lens, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Grenay, Harnes, Hulluch, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Meurchin, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Servins, Souchez, Vendin-le-Vieil, Villers-au-Bois, Vimy, Wingles.

Créée en 1999, elle regroupe un territoire densément peuplé avec une forte continuité urbaine en cœur d'agglomération (1 019 hab/km²). Elle rassemble deux communes de plus de 30 000 habitants (Lens et Liévin), 4 communes de 11 à 18 000 habitants, 9 communes de 6 à 10 000 habitants et 11 communes de moins de 5 000 habitants.

La culture est une des composantes majeures de la dynamique territoriale. Dans cette optique l'intercommunalité s'est engagée pour la structuration d'un réseau de Lecture Publique avec les bibliothèques volontaires de son territoire (27).

Afin de créer une dynamique autour de l'art et de la culture. L'agglomération mène le dispositif « Reli[art] » qui vise à proposer aux habitants un programme d'ateliers créatifs au sein des bibliothèques du réseau Reli[r]e.

Dans le cadre de ce projet culturel, l'Agglomération de Lens-Liévin, lance un appel à candidatures en direction des artistes de tous domaines artistiques afin de mener des ateliers artistiques sur le territoire.

1. À propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché, un artiste ou collectif, qui va se déployer sur le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin et plus particulièrement dans les bibliothèques et médiathèques.

Durée : 2 semaines, soit 10 jours du samedi au vendredi

Les artistes auront pour mission de proposer des ateliers de création artistique « **clef-en-main** » pour un public précis. Ils accompagneront les participants dans la réalisation d'une œuvre qui pourra être collective ou individuelle, mais qui devra être à la fois déplaçable facilement et **pouvant être présenter dans divers espaces**. L'objectif est également de renforcer les liens entre les membres du réseau Reli[r]e par la diffusion itinérante des œuvres créées, apportant une dimension collaborative et fédératrice à ce projet.

Conditions d'accès :

- L'artiste ou le collectif s'attachera à présenter un projet « **clef-en-main** » en précisant les articulations possibles avec les différents membres du réseau des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération
- L'artiste ou le collectif candidat doit déjà avoir une expérience dans l'animation d'ateliers participatifs.
- Chaque candidat-e doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et de ses ateliers, les différentes bibliothèques et médiathèques participantes
- Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Les artistes ou le collectif retenus sont appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Les ateliers devront se dérouler du samedi au vendredi, entre le 17 avril et le 30 avril 2027.

Le calendrier de présence dans les différentes médiathèques sera décidé conjointement entre l'artiste et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

2. Rémunération

En ce qui concerne les moyens prévus pour la rémunération, celle-ci s'élève à 4500 €, auquel s'ajoute une enveloppe pour les frais de productions de 500 €, et les déplacements sur le territoire de 100 €.

Un voyage aller-retour est pris en charge par la Communauté d'Agglomération, du lieu de domicile de l'artiste ou du collectif au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine sur présentation de justificatifs ou sur la base du barème kilométrique en vigueur).

Un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes durant toute la durée de la mission.

3. Cadre de la mission

L'artiste ou le collectif d'artistes professionnels interviendra dans les établissements de Lecture publique qui se seront inscrits au préalable auprès de la coordinatrice dédiée à la CALL. Il devra être capable de concevoir un projet innovant, adapté à une diversité de publics (enfants, adolescents, adultes) et démontrer un réel intérêt pour le travail en réseau ainsi que pour la création collaborative. Une capacité à s'adapter aux contraintes des différents espaces et aux particularités des publics est également essentielle pour mener à bien cette mission.

Les ateliers se dérouleront en dans les bibliothèques et médiathèques participantes, permettant ainsi une progression créative au fil des rencontres. Chaque lieu accueillera un seul atelier, et le.s œuvre.s et/ou trace.s seront exposées tour à tour dans les différents établissements du réseau.

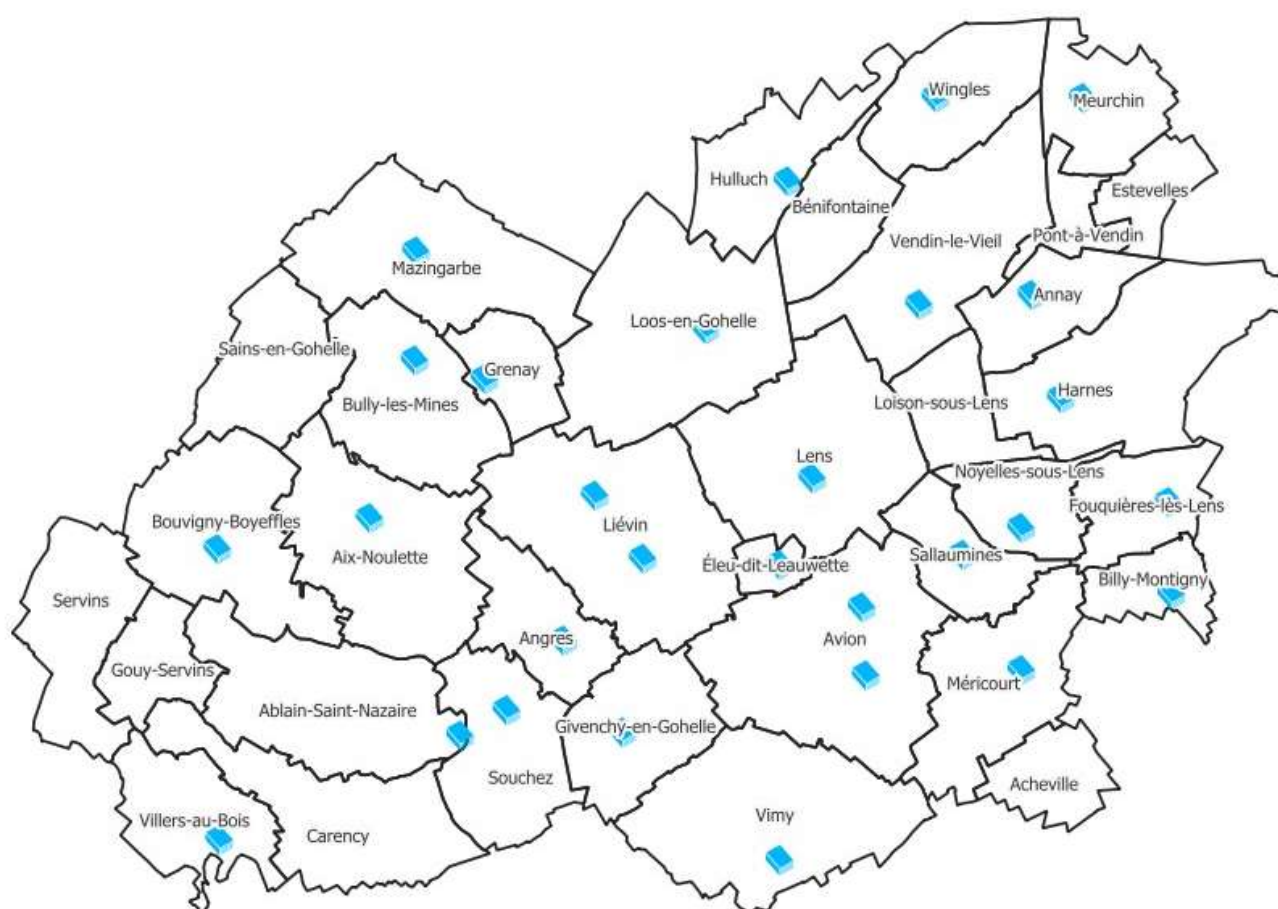
La répartition des ateliers se fera de la manière suivante :

Répartition des ateliers					
Semaine 1 matin	Bibliothèque 1	Bibliothèque 2	Bibliothèque 4	Bibliothèque 7	Bibliothèque 10
Semaine 1 après-midi	Bibliothèque 3	Bibliothèque 5	Bibliothèque 6	Bibliothèque 8	Bibliothèque 9

Semaine 2 matin	Bibliothèque 12	Bibliothèque 11	Bibliothèque 16	Bibliothèque 18	Bibliothèque 19
Semaine 2 après-midi	Bibliothèque 13	Bibliothèque 15	Bibliothèque 14	Bibliothèque 20	Bibliothèque 17

L'œuvre finale, ou la trace des ateliers, qu'elle soit individuelle ou collective, devra impérativement **être transportable facilement** et pouvoir être exposée dans divers espaces afin de circuler entre les différents lieux participants. Il faudra donc qu'elle soit solide et modeste.

4. Territoire d'action et les partenaires locaux



L'agglomération de Lens-Liévin est idéalement située au sein de la région Hauts-de-France, dans le Département du Pas-de-Calais.

L'agglomération assure la coordination des équipements de lecture publique du territoire : Reli[r]e, réseau de 27 médiathèques et bibliothèques répartie dans 25 communes du territoire.

5. Accompagnement

L'agglomération de Lens – Liévin est l'opératrice de l'action et veille au bon déroulé de la mission. À ce titre, elle :

- Accompagne l'artiste ou le collectif d'artistes durant sa mission,
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- Organise techniquement la mission,
- Facilite les échanges avec les responsables de médiathèques,
- Assure la gestion administrative (paiement, gestion du budget...),
- Organise la communication en faveur des différents ateliers menés

6. Faire acte de candidature

Chaque artiste ou collectif d'artistes intéressé par cette offre est invité

- À prendre connaissance le plus attentivement possible de l'appel à candidature,
- À bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3 du présent appel, intitulé « le territoire d'action et les partenaires locaux ».

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause, il suffit d'envoyer aux adresses suivantes : cpineau@agglo-lenslievin.fr , ledeplanque@agglo-lenslievin.fr

(sujet : mission ateliers 2027 suivi de nom de l'artiste ou du collectif d'artistes)

Pour **le dimanche 15 novembre 2026**, par envoi électronique uniquement et sous format PDF, comprenant :

1. Une lettre de motivation et d'intention :

- Faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la présente résidence.
- Présentant votre démarche artistique
- Proposant une description détaillée des ateliers que vous souhaitez mener avec les habitants du territoire (**en précisant le nombre de participants maximum, l'âge d'accessibilité de l'atelier, le temps d'atelier de la proposition...**)

2. Un curriculum vitae

3. Un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux (élus, bibliothécaires, techniciens du service Développement culturel de la CALL).

7. Calendrier

Acte de candidature : du 01 octobre au 15 novembre 2026

Jury de sélection : Entre le lundi 30 novembre et le vendredi 4 décembre 2026

Audition des candidats présélectionnés : Entre le lundi 7 décembre et vendredi 11 décembre

Annonce des candidatures retenues : 23 décembre au plus tard

Mission du samedi 17 avril au vendredi 30 avril 2027